



Règlement de la course nature
Les Boucles des Bouchures 2019

CONDITIONS D'ADMISSION :

Epreuve ouverte à toute personne, sous condition de présenter une licence FFA en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition (datant de moins d'un an).

LIMITE D'AGE :

15km et 7km : né en 2003 et avant
1600m : né entre 2006 et 2009
800m : né entre 2010 et 2013

ASSURANCE :

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité de leurs parents qui doivent obligatoirement signer l'autorisation parentale.

INSCRIPTIONS ET TARIFS :

7€ pour les 7km / 8€ pour les 15km / GRATUIT pour les courses enfants
Les inscriptions se font via le site www.courir36.fr.
Par courrier, avant le vendredi 27 septembre, en remplissant un bulletin d'inscription renvoyé à : VIGNAUD Romain, La Renonnière 36370 PRISSAC
Sur place, le jour de la course, avec une majoration de 2€ pour les courses adultes

RETRAITS DES DOSSARDS :

Le dimanche 29 septembre à partir de 8h à l'étang Remy LOUVEAU

HORAIRES :

9h30 à l'étang Remy LOUVEAU pour les 7km et 15km. Départs simultanés.
11h30 à l'étang Rémy LOUVEAU pour les 1600m et 800m

PARCOURS :

Circuits essentiellement dans les chemins de randonnées avec retour à l'arrivée.
1 ravitaillement (solide et liquide) pour le 7km et 2 ravitaillements (solide et liquide) pour le 15km plus ravitaillement à l'arrivée.

DOUCHES ET SANITAIRES :

Douches disponibles au stade municipal. WC sur le site de départ.

RECOMPENSES :

Coupe pour les vainqueurs de chaque catégorie et lots pour tous les participants.

MEDICAL ET SECURITE :

L'épreuve est encadrée par des signaleurs et protégée par des secouristes et ambulanciers.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

La course des Boucles des Bouchures est organisée, dans le parc naturel de la Brenne, dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe (ex : jet d'emballage, gobelet plastique... dans la nature) entrainera la disqualification automatique du coureur.

CODE DE LA ROUTE

Chaque coureur s'engage à respecter le code de la route et les consignes de sécurité données par l'organisation et les signaleurs. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect de ces règles.

DROITS D'IMAGES

Chaque coureur autorise l'organisation et leurs ayants droit, tel que partenaires et médias, à utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image dans le but de la promotion de la manifestation.

CAS DE FORCE MAJEUR :

En cas de force majeure les organisateurs se garde la possibilité de modifier les distances, les parcours ou d'annuler.

Renseignements complémentaires :
VIGNAUD Romain, La Renonfière 36370 PRISSAC
Tel : 0681012753 – Mail : romain.vignaud@hotmail.fr